

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Sommaire

ÉDITO	3
.....	
LES TERRITOIRES DE SEINE GRANDS LACS	5
.....	
01 CLIMAT & RESSOURCES	6
Anticiper l'impact du changement climatique	7
De nouvelles sources d'énergie à l'étude	9
.....	
02 BIODIVERSITÉ	10
Peuplement piscicole : inventaires et actions de conservation	11
Tisser une trame verte et bleue autour du lac du Der	13
La Bassée : la réinvention d'une ancienne zone humide	14
Le zéro phyto passe par un changement de pratique	19
.....	
04 COHÉSION SOCIALE	20
Définir ensemble un programme de prévention des inondations	21
.....	
05 FONCTIONNEMENT DURABLE	24
Des sites mieux isolés, mieux chauffés	25
Les voitures passent à l'électrique	25
Risque psycho-sociaux : le réflexe d'en parler	26
.....	

Édito

L'EPTB Seine Grands Lacs est un acteur majeur du développement durable à l'échelle du bassin versant de la Seine. Par-delà les frontières administratives, il joue un rôle essentiel pour le maintien de la quantité et de la qualité de l'eau qui s'écoule jusqu'en Île-de-France et au-delà.

La gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, le soutien d'étiage, la préservation des zones humides et la biodiversité sur nos emprises sont au cœur de nos missions. En maintenant les niveaux d'eau, nous préservons l'accès à l'eau potable pour les activités industrielles et agricoles, pour la faune et la flore aquatique ; nous donnons accès à l'eau potable aux habitants du bassin.

Pourtant, nous le savons tous, l'eau est une ressource fragile qui subit les effets du changement climatique. Les crues ont perdu leur saisonnalité, la sécheresse 2019 après des déficits sévères de pluviométrie les années précédentes doivent nous alerter.

Les réponses à ce nouveau défi sont l'affaire de tous. C'est pourquoi, l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage résolument dans une démarche visant à réduire son empreinte environnementale et à développer la production d'énergies renouvelables sur ses emprises foncières.

L'Établissement s'engage également à l'échelle du bassin. Il est signataire de la charte d'adaptation au changement climatique. À ce titre et pour améliorer la connaissance, l'Agence de l'Eau finance entre autres des études de danger et des études socio-économiques, notamment sur les étiages sévères et la vulnérabilité agricole. La préservation, la restauration et à plus long terme, la création de Zones d'expansion des Crues constituent le second volet de cette convention.

Nous pensons que ces travaux induiront prochainement des évolutions dans les politiques publiques par leur prise en compte dans les pratiques industrielles et agricoles.

L'eau est un bien commun, il faut la préserver et la protéger. C'est l'affaire de tous et de chacun.



FRÉDÉRIC MOLESSI

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
Vice-président du Conseil
Départemental de la Seine-Saint-Denis

Les territoires de Seine Grands Lacs



LES 4 LACS-RÉSEROIRS AU CŒUR D'UN BASSIN

1

LAC-RÉSEROIR DE PANNECIÈRE-CHAUMARD

- Capacité normale 80 millions de m³
- Maximum en cas de crue : 82 millions de m³
- Mis en service en 1949

2

LAC-RÉSEROIR SEINE (LAC D'ORIENT)

- Capacité normale 208 millions de m³
- Maximum en cas de crue : 220 millions de m³
- Mis en service en 1966

3

LAC-RÉSEROIR AUBE (LAC AMANCE & LAC DU TEMPLE)

- Capacité normale 170 millions de m³
- Maximum en cas de crue : 183 millions de m³
- Mis en service en 1990

4

LAC-RÉSEROIR MARNE (LAC DU DER-CHANTECOQ)

- Capacité normale 350 millions de m³
- Maximum en cas de crue : 363 millions de m³
- Mis en service en 1974



3 000 HA DE FORÊTS

acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier



L'approvisionnement en eau potable de **6,5 MILLIONS DE PERSONNES** en Île-de-France dépend du bassin versant de la Seine



4 UNITÉS TERRITORIALES

Troyes • Mathaux
Braucourt • Chaumard



PROJET D'ÉNERGIE RENOUELABLE



SITE PILOTE DE LA BASSÉE UN PROJET HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTAL





CLIMAT & RESSOURCES



10 À 30%

baisse des débits des cours d'eau projetée à horizon 2070-2100



10%

évaporation actuelle des lacs en été



50 %

débit de la Seine à Paris-Austerlitz provenant des lacs-réservoirs en août et septembre 2019

L'une des missions essentielles de Seine Grands Lacs est d'assurer la régularité du débit de la Seine. L'établissement remplit ses lacs-réservoirs l'hiver, afin de prévenir les crues et les inondations, et les vide progressivement l'été, pour compenser les périodes sèches. Pour anticiper au mieux les débits d'eau, il faut comprendre le comportement actuel de l'eau, mais aussi les évolutions à venir avec le changement climatique.

Les agents de l'EPTB surveillent régulièrement la qualité de l'eau, par des mesures traditionnelles... ou moins traditionnelles, comme en témoigne le suivi du phytoplancton.

La transition énergétique est également une préoccupation importante au sein de l'établissement. Des études sont en cours pour optimiser la production hydroélectrique sur les sites déjà équipés et exploités, équiper de nouveaux sites de production hydroélectrique, déployer des centrales photovoltaïques au sol et sur plan d'eau, et installer des panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments les mieux exposés.



ANTICIPER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée en décembre 2016, l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'appuie sur les projections du cinquième rapport du GIEC, à savoir une augmentation des températures de 1,5° à 3°C et une baisse des précipitations d'environ 6 % d'ici 2050, ainsi qu'une baisse des débits des cours d'eau de 10 à 30 % à horizon 2070-2100.

PRÉVOIR AU MIEUX LES DÉBITS DES COURS D'EAU

L'EPTB suit au quotidien le niveau et le débit de ses lacs-réservoirs et des cours d'eau en amont et en aval, afin d'anticiper la quantité d'eau qui arrivera jusqu'en Île-de-France. Il s'agit de mesurer la hauteur d'eau dans les rivières ; la pose de débitmètres à des points stratégiques, permet de prévenir les crues et, à l'inverse, d'agir rapidement quand le niveau est trop bas.

Afin d'affiner ces mesures, en 2019, l'EPTB prévoit de développer son réseau de débitmètres. Il a également développé un outil de prévision des étiages, qui intègre le niveau des nappes et des ressources en sous-sol et permettra de savoir à quel débit d'étiage s'attendre, plusieurs mois d'avance. Cet outil va être expérimenté sur le bassin de la Marne. Si le test est concluant, il pourra être ensuite étendu aux bassins de la Seine et de l'Aube.



LES ARBITRAGES À PRÉVOIR POUR UNE RESSOURCE PLUS RARE

SURVEILLER L'ÉVAPORATION

Le flux des rivières en amont n'est pas le seul paramètre à prendre en compte. Une partie de l'eau des réservoirs s'évapore, en particulier pendant les mois chauds et secs. Ainsi, par exemple, en juillet 2018, 13 millions de mètres cubes d'eau se sont évaporés, ce qui représente près de 10 % de la quantité d'eau totale restituée par les quatre lacs sur ce mois. Mais les lacs ont également recueilli 2,7 millions de mètres cubes d'eau de pluie en juillet 2018. Sur l'année 2018, 59 millions de mètres cubes se sont évaporés, mais près du triple, soit 156 millions, ont été fournis par la pluie et les apports de petits fossés et affluents se jetant directement dans les lacs.

Le changement climatique va influencer sur l'évaporation de l'eau des lacs. Pour réunir des informations en la matière, l'EPTB a commandé une étude prospective à Météo France. L'établissement de recherche s'est appuyé sur les mois de fortes valeurs d'évaporation pour connaître les niveaux maximums actuels, et a fait tourner quatre scénarios du GIEC, anticipant des sécheresses plus ou moins fortes.

Selon ces scénarios, Météo France prévoit une aggravation de l'évaporation de 10 à 20 % pour la simulation la moins évolutive, et de 60 à 75 % pour la plus brutale. Ces résultats vont permettre à l'EPTB d'anticiper la gestion des flux d'eau à long terme.



DELPHINE BIZOUARD
Hydrologue

ÊTRE PERFORMANT EN MATIÈRE DE MESURE DE DÉBIT

Chaque année, l'équipe de jaugeurs de l'EPTB participe à une session d'inter-comparaison. Cela consiste à effectuer des séries de mesures des hauts et des bas débits. En 2019, ce sont près de 40 personnes spécialisées dans la mesure des débits qui se sont rendues sur la Loire pour mesurer les faibles débits. Cet exercice organisé comme un challenge en équipes a permis d'effectuer 36 traversées de la Loire (6 mesures en 6 passages) pour appréhender le débit en vigueur à l'aval du barrage de Villerest. L'équipe de l'EPTB s'est placée dans le trio gagnant des équipes concurrentes, leurs résultats s'étant avérés fiables à 99 %.



QUEL RÔLE PEUT JOUER L'EPTB FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

La stratégie d'adaptation prévoit l'impact fort que le changement climatique va avoir sur la ressource en eau. Nous avons donc deux rôles à jouer, dans le prolongement de ce que nous faisons déjà : d'une part, anticiper au mieux les fluctuations des cours d'eau. D'autre part, améliorer les connaissances et le suivi à long terme.

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SE FONT-ELLES DÉJÀ SENTIR ?

Oui, nous l'avons tous constaté. Nous avons subi un été 2019 chaud et très sec, marqué par deux épisodes de canicules et des précipitations déficitaires. Mais nos réservoirs étaient remplis à 96 %, ce qui a permis de maintenir une alimentation normale des cours d'eau régulés. Nous avons dû toutefois démarrer le soutien d'étiage dès le mois de juin, plus tôt que d'habitude, en raison de l'effondrement des débits en rivière. En août et septembre, plus de 50 % de l'eau qui arrivait à Paris-Austerlitz provenait de nos réservoirs.

POURQUOI ÉTUDIER L'AUGMENTATION DE L'ÉVAPORATION ?

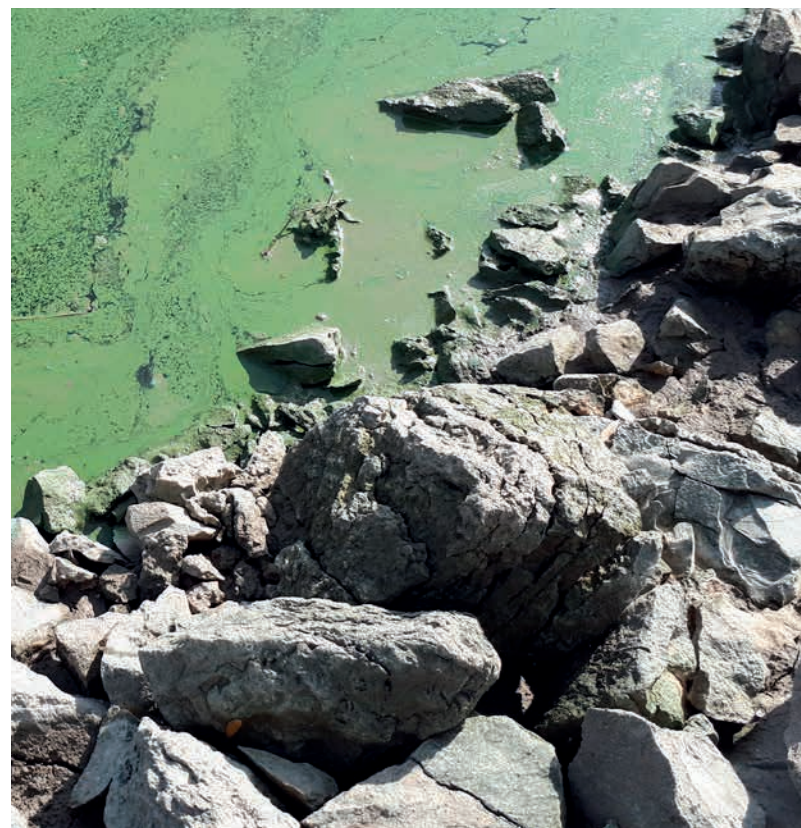
L'évaporation de l'eau est un paramètre important pour la gestion de nos stocks d'eau : pendant les mois les plus chauds, elle est égale à 10 % du volume restitué, c'est-à-dire ce qui sort de nos lacs-réservoirs. Les différents scénarios nous permettent de savoir à quoi s'attendre, et quels arbitrages prévoir pour une ressource que le changement climatique va raréfier.



LE PHYTOPLANCTON POUR APPRÉCIER LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité des eaux des quatre lacs-réservoirs est suivie depuis 1994, par des prélèvements sur 20 stations. On y analyse le taux d'oxygène, la température, les nutriments, l'acidification.

Le phytoplancton est aussi un indicateur de la qualité des eaux : son changement de composition en abondance peut constituer une alerte pour mesurer un dérèglement. C'est notamment le cas quand les cyanobactéries dominent la composition du phytoplancton. Le Muséum national d'histoire naturelle a suivi une fois par mois la qualité et la quantité du phytoplancton du lac-réservoir Seine pour connaître son éventuelle dégradation. Des prélèvements ont été effectués dans le fond du lac par des plongeurs de la gendarmerie nationale. Les résultats ne laissent pas apparaître de dysfonctionnement notable. La qualité des eaux au regard du phytoplancton reste satisfaisante.



DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE À L'ÉTUDE

Le développement des énergies renouvelables sur les emprises de l'EPTB représente une belle opportunité de valoriser le patrimoine tout en participant à l'effort national pour la transition énergétique. En mars 2019, le comité syndicat de l'EPTB a approuvé le lancement d'études de faisabilités techniques et juridiques. Deux bureaux d'études ont évalué une vingtaine de sites que nos services avaient jugés propices au développement de l'hydroélectricité, afin d'en retenir quatre : la restitution principale du lac Marne, le barrage en rivière Aube, le déversoir d'extrémité du canal d'aménée Seine et un des déversoirs du canal de restitution Seine. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé prochainement pour retenir un ou plusieurs opérateurs en mesure de poursuivre les études techniques et financières, de mener les études d'impact environnemental, puis d'équiper les sites en vue de leur exploitation. À la suite de rencontres et de visites organisées avec différents acteurs du secteur, dont la société d'économie mixte SIPeNR, branche du SIPPPEC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), le choix de l'éolien a été écarté en raison de son impact environnemental excessif. En revanche, le lac Seine pourrait se prêter à l'installation de panneaux photovoltaïques.

DES PANNEAUX SOLAIRES FLOTTANTS ?

Les panneaux pourraient être installés sur les emprises des lacs de Champagne. Au sol, sur des surfaces enherbées de valeur écologique limitée, ils pourraient produire de 8 à 12 GWh par an, soit la consommation de 2 000 à 3 000 foyers. Sur l'eau, au sud du lac Seine, une zone de 60 hectares, en eau quasiment toute l'année, pourrait accueillir suffisamment de panneaux solaires pour alimenter près de 12 000 foyers.

On voit encore peu de panneaux solaires flottants en France, alors que cette technique est déjà commune au Japon et au Danemark. Leur positionnement sur l'eau permet de ne pas empiéter sur les emprises agricoles ou naturelles, et de refroidir naturellement les panneaux. Elle nécessite bien sûr, dans ce cas également, une étude d'impact environnemental complète. Les panneaux solaires maintiendraient à l'ombre ces 60 hectares de lac, réduisant ainsi l'évaporation et la surchauffe de l'eau en été, dans un contexte de changement climatique ; mais il faut encore s'assurer de la réaction des plantes aquatiques et de la faune associée.

Enfin, les toits des locaux techniques et maisons d'habitation de l'EPTB pourraient également être équipés de panneaux solaires. Une étude d'opportunité est en cours, en partenariat avec la SEM Énergie, une autre société d'économie mixte experte en la matière, basée à Troyes.

POURQUOI DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Les énergies renouvelables ne sont pas une nouveauté sur le bassin de la Seine. Les usines hydroélectriques du lac de Pannecière et du lac Seine ont été construites en même temps que les barrages, mis en service respectivement en 1949 et 1966, et le canal de restitution Marne a été équipé en 1990. On ne ferait donc que poursuivre sur cette lancée. La question de la transition écologique nous concerne tous, et beaucoup de nos concitoyens et de nos élus y sont très sensibles. Nos espaces naturels et bâtis nous offrent de belles opportunités de contribuer à la transition énergétique. Enfin, la production d'électricité permettrait de compenser la consommation des stations de pompage que nous envisageons sur le site de la Bassée.

CES PROJETS ONT ÉTÉ CONÇUS COMME DES PARTENARIATS ?

Oui, nous sommes en contact avec plusieurs sociétés d'économie mixte, dont la SIPeNR et la SEM Énergie qui nous accompagneront dans les projets solaires. Nous avons prévu de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour mettre en concurrence différents opérateurs potentiels dans le domaine hydroélectrique. Cette démarche présente l'avantage de déléguer à un prestataire spécialisé toute la démarche de montage de projet, et de bénéficier d'une redevance quand les projets seront opérationnels. L'EPTB peut ainsi développer les énergies renouvelables sur ses territoires sans avoir à financer les investissements de départ.



NOS ESPACES NATURELS ET BÂTIS NOUS OFFRENT DE BELLES OPPORTUNITÉS



MARC VINCENT
Directeur des projets et de l'innovation

02

BIODIVERSITÉ



545 Ha
de forêt en gestion



13
espèces de poissons
dans le lac Seine



1
espèce de poissons d'eau douce
sur 5 menacée en France
métropolitaine (UICN 2019)

Les rivières, canaux et lacs-réservoirs sur l'emprise de l'EPTB recèlent des trésors de biodiversité. Il peut s'agir d'anciennes zones humides dégradées par l'exploitation humaine, comme à la Bassée, où des travaux de restauration permettront de rétablir les précieux services hydrologiques et environnementaux que rendait autrefois la nature. Quitte, parfois, à couper des arbres qui ne font pas partie du milieu naturel d'origine. Les canaux d'amenée et de restitution des lacs réservoirs abritent plantes, insectes et rongeurs, que de petites interventions permettront de protéger encore mieux. Pour autant, certaines espèces s'avèrent impactantes pour l'écosystème aquatique comme les cormorans ou les moules chinoises qui modifient l'équilibre fragile des milieux aquatiques. Tous ces chantiers de préservation ou de restauration des équilibres naturels sont menés en concertation étroite avec les associations locales.

PEUPLEMENT PISCICOLE : INVENTAIRES ET ACTIONS DE CONSERVATION

Une espèce de poissons d'eau douce sur cinq est menacée en France métropolitaine. Face à ce constat, de nombreuses actions en faveur de la faune piscicole ont été entreprises par l'EPTB Seine Grands Lacs en 2019 en partenariat avec les acteurs du monde piscicole (Agence Française pour la Biodiversité, l'association de pêche et de protection des milieux aquatiques des lacs de la forêt d'Orient, l'Union et fédération des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques...).



1 000 KG
de poissons sauvés dans le cadre des opérations de vidange (canal d'amenée Aube, conduite de la Droyes) et remis à l'eau dans les lacs champenois



160
carpes miroir et cuir introduites dans le lac Amance et prises en photo pour leur identification et leur suivi à long terme



100
cages d'abris contre les cormorans mises à l'eau au lac du Der



17
espèces de characées recensées dans les herbiers des lacs de Champagne sur les 29 connues à l'échelle de la région Champagne-Ardenne et sur les 42 espèces identifiées à l'échelle nationale



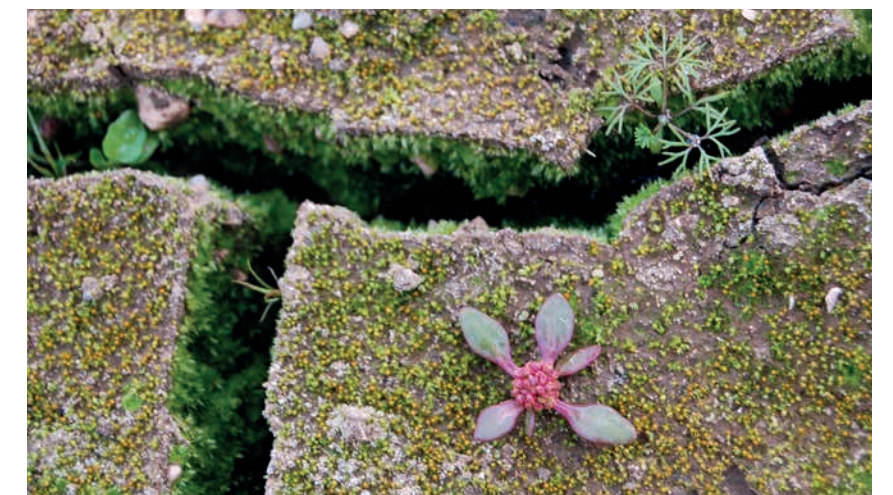
1
espèce de poisson en situation vulnérable à l'échelle française : le brochet présent sur les lacs

INVENTAIRE ET RECONNAISSANCE DES HERBIERS DES LACS, DES CHARACÉES SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

Les herbiers des lacs constituent une richesse importante tant au niveau botanique qu'au niveau piscicole. Les herbiers, sorte d'amas d'algues composés par des végétaux aquatiques et des algues macroscopiques appelées characées, abritent la nourriture pour les poissons mais aussi les oiseaux. Ils servent également de support à la ponte pour les poissons et nombreux invertébrés qui entrent dans la chaîne alimentaire de diverses espèces animales.

Les herbiers constituent des caches vis-à-vis des prédateurs et par leur recouvrement limitent l'ensoleillement, et donc le réchauffement des eaux.

Leur abondance et leur diversité est source de richesse pour tout l'écosystème. Certaines plantes trouvées sur les lacs possèdent une forte valeur patrimoniale : le *potamot bennetti* (hybride entre le *potamot crépu* et le *potamot trichoïdes*) n'est connu en France que sur les lacs de Champagne ainsi que sur la plaine du Rhin. On en recense également dans 6 localités en Écosse.



SUIVI PHOTOGRAPHIQUE DES CARPES MIROIR, DES CARPES CUIR ET DES CARPES COMMUNES LORS DE L'ALEVINAGE DU LAC AMANCE

L'APPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) des Lacs a souhaité augmenter le cheptel des carpes dans le plan d'eau Amance, notamment en introduisant des individus de taille assez restreinte (5 kg) afin de renforcer les effectifs des individus âgés et vieillissants qui font l'objet de pratique de pêche en *no kill* (remise à l'eau)...

Afin d'apprécier leur évolution dans le temps (capacité de survie, déplacement, mortalité...), il a été décidé de prendre chaque individu en photo avant sa mise à l'eau. En effet, les carpes avec peu d'écaillés (carpe cuir, miroir) possèdent une identité visuelle unique. Ainsi lors d'une capture, on est à même de reconnaître l'individu. Certaines carpes des lacs sont devenues célèbres et portent des surnoms.



1 000 KG DE POISSONS SAUVEGARDÉS ET REMIS À L'EAU DANS LES LACS

Lors des opérations d'entretien ou de travaux, il est nécessaire de mettre à sec les ouvrages hydrauliques : conduites et canaux. Préalablement à la vidange totale, des pêches de sauvetage de poissons sont effectuées. Cela a été le cas à deux reprises en 2019 lors de l'opération de remplacement de la conduite inox de la Droyes ou de l'abaissement du canal d'amenée Aube pour le remplacement des organes de drainage des parois (barbacanes). Les pêches à l'épuisette et au filet dans la pêcherie de la Droyes ont permis de récupérer 3-4 brochets, 3 tanches, une vingtaine d'anguilles, une douzaine de silures, 1 perche soleil, des gardons, des grémilles. Tous ces poissons ont été remis à l'eau à l'exception de la perche soleil, classée comme nuisible. Les pêches de sauvetage et la nature des espèces récupérées permettent de donner des indications sur la migration des poissons.

LE BROCHET, ESPÈCE VULNÉRABLE

Les populations de brochets sont en déclin à l'échelle de la France. Au droit des lacs réservoirs, leur situation semble privilégiée. En effet, elles trouvent des conditions de reproduction favorables, en particulier des prairies herbeuses noyées au printemps où les œufs ambre clair de 3 mm se fixent à la végétation. Le brochet est une espèce phytophile dont la frai (la fécondation) survient de février à avril dans une eau dont la température est comprise entre 5 et 12 °C.

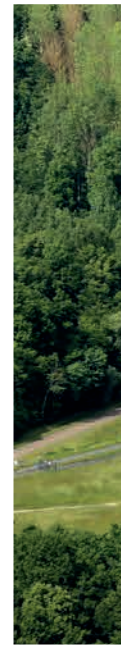
Les conditions écologiques des lacs permettent un certain développement des populations. La croissance de l'alevin et du brocheton est rapide, lui permettant d'atteindre 30 cm en fin de sa première année, 50 cm à la fin de sa seconde, puis 10 cm par an jusqu'à 100 cm, en cas de croissance normale. Ainsi, dans les lacs-réservoirs, de nombreux individus dépassent 1,3 m et pèsent plus de 10 Kg.



100 CAGES REFUGES CONTRE LES CORMORANS

Le lac du Der est un point de passage favori des cormorans migrateurs. Durant l'hiver 2018-2019, 5 000 à 7 000 cormorans sont passés par le lac dont les poissons ont été consommés en nombre. Le faible niveau d'eau et l'absence de végétation laisse libre cours à la prédation. Une solution de cache refuge artificielle a donc été imaginée.

L'UFAPPMA (Union des Fédérations et Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) a immergé dix cages refuges pour les poissons dans le grand bassin du lac, à titre de test avant le déploiement de l'initiative à plus grande échelle. Des contrôles mensuels ont permis de vérifier qu'aucun poisson ni oiseau ne restait coincé à l'intérieur, et que de nombreux bancs de poissons avaient élu domicile près des cages. L'association a donc proposé le déploiement de 100 cages dès l'automne 2019, en parallèle d'initiatives de rempoissonnement du lac.



TISSER UNE TRAME VERTE ET BLEUE AUTOUR DU LAC DU DER

Le lac du Der communique avec la Marne et la Blaise par deux canaux d'amenée, par lesquels l'eau entre dans le lac, et deux canaux de restitution, par lesquels elle en ressort. Les 20 kilomètres de canaux, et leurs 300 hectares de dépendance, abritent une faune et une flore riches et précieuses. L'EPTB a répondu à un appel à manifestation d'intérêt en juin 2018 pour la restauration de corridors écologiques et la préservation de réservoirs de biodiversité : une trame verte pour les espèces terrestres, et bleue pour les espèces aquatiques.



DIAGNOSTIC

Parmi les prairies de fauche, les haies, les lisières boisées et les plantations que recèlent les emprises des canaux, la Ligue de protection des oiseaux et le Conservatoire botanique national du bassin parisien, partenaires du projet, ont recensé des espèces rares, tels que des papillons (l'azuré du trèfle et du serpolet, l'hésperide de l'alcée), des insectes comme le criquet ensanglanté ou des plantes comme la gesse de Nissole. Une dizaine de mares jouent un rôle important pour la conservation de batraciens comme le très rare triton crêté. La première phase du projet, en cours en 2019-2020, prévoit de compléter ces données, de faire l'inventaire des espèces cibles et des obstacles à la continuité biologique, pour affiner le plan d'action.



CONTINUITÉS

Un réseau dense et riche de prairies, de haies, de fossés et de mares permettrait aux animaux de mieux circuler. Il faut également veiller à ce qu'aucun obstacle (tels que les grillages qui passent au travers de la zone) ne les en empêche. Des passages adaptés aux différentes espèces sont à l'étude. La continuité passe parfois par des choix simples, comme l'aménagement des grillages (suppression ou passage de quelques cm au pied), la mise en place de marchepieds (pierre dans les fossés).

ACTEURS

La communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise est en cours d'élaboration de son schéma de cohérence territoriale. L'EPTB prévoit un porter à connaissance des résultats des études environnementales pour la prise en compte des éléments patrimoniaux (mares, haies) dans les documents d'urbanisme associés à ce schéma. L'EPTB échange également avec la direction interdépartementale des routes pour mieux aménager les bassins d'eau pluviale fréquentés par les amphibiens. La Ligue de protection des oiseaux et le Conservatoire botanique national du bassin parisien ont prévu quant à eux des ateliers de sciences participatives à destination des agents de la fonction publique en charge de l'entretien des espaces verts du canal et ses abords (conseil départemental, EPTB, communes).

MILIEUX

Les 10 mares et les 36,4 km de fossés dont 27,77 km de fossés enherbés aux abords du canal d'amenée Marne forment des réservoirs de biodiversité, que les animaux (en particulier la salamandre) utilisent comme refuges ou comme corridors de circulation. Les fossés pourraient être « débétonnés » ou maintenus en végétation pour faciliter le déplacement des espèces. Les mares en voie de comblement bénéficieraient de curage et de débroussaillage pour assurer l'ensoleillement et préserver les écosystèmes ; d'autres pourraient être créées. L'EPTB a également prévu de planter de nouvelles haies pour mieux accueillir la faune et la flore. Les prairies dont la flore est dégradée pourraient être réensemencées avec des espèces locales (programme végétal local).



LA BASSÉE : RÉINVENTION D'UNE ANCIENNE ZONE HUMIDE



PRÉVENIR LES CRUES

Quand la Seine et l'Yonne sont alimentées en même temps par de fortes pluies, des phénomènes de crues peuvent rapidement menacer l'Île-de-France. Afin de les éviter, l'EPTB prévoit de rétablir les capacités de stockage des eaux d'une ancienne zone humide située dans la vallée de la Bassée, en Seine-et-Marne. Un système de pompage permettra d'amener et de stocker jusqu'à 55 millions de m³ d'eau de la Seine, sur 2 300 hectares de bassins. L'EPTB prépare actuellement l'aménagement d'un site pilote de 360 hectares, qui doit être achevé fin 2023.

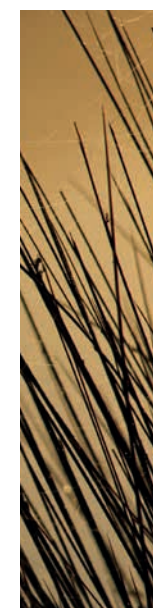
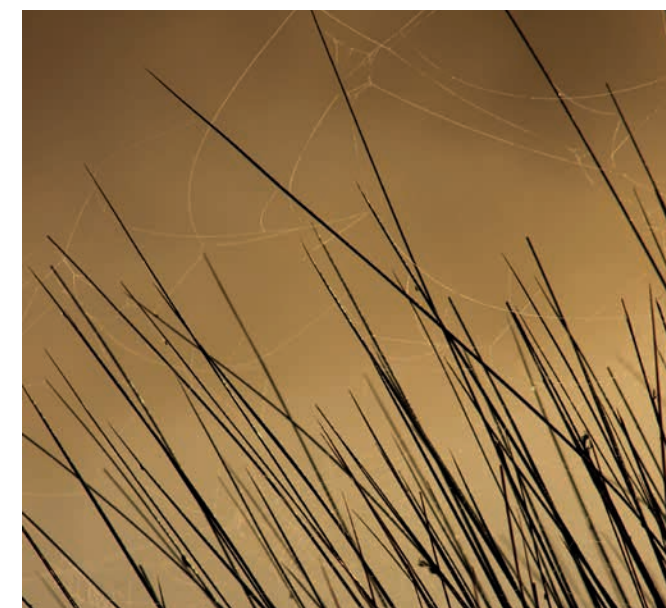
RENDRE LEUR FONCTION ÉCOLOGIQUE AUX NOUES ET FOSSÉS

Les méandres de la Seine communiquaient autrefois avec un réseau complexe de noues et de fossés, qui irriguaient les parcelles agricoles et abritaient une biodiversité riche (voir interview). Les noues, déconnectées au moment de l'exploitation des carrières de la vallée de la Bassée, vont être restaurées, et retrouver leur rôle de drain naturel lors des inondations du site. Dans le même temps, les berges des étangs seront re-profilées pour accueillir une biodiversité plus riche.

PRÉSERVER DES ESPÈCES MENACÉES

La construction de nouvelles digues sera soumise au processus « Éviter, réduire, compenser ». Le site a donc été choisi pour son moindre impact environnemental, et les espaces trop proches de la Seine, ou les lieux de vie du triton crêté, ont été évités.

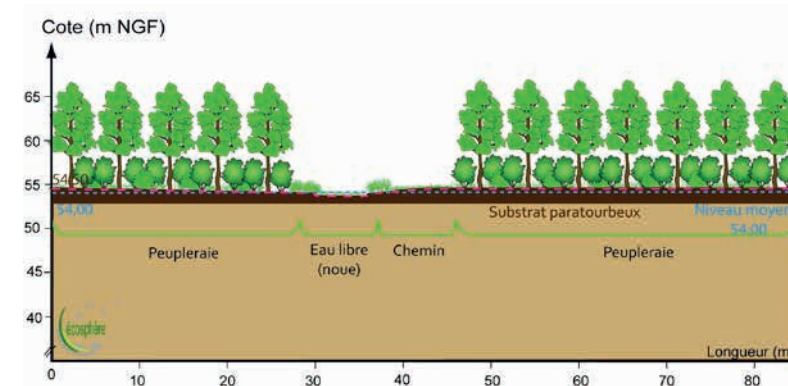
Des espaces plus favorables aux espèces naturelles à protéger seront créés à l'intérieur ou à l'extérieur du site, pour des plantes comme la berle à larges feuilles, la laïche jaunâtre et le potamot à feuilles capillaires, ainsi que pour des oiseaux comme la rousserolle turdoïde ou le héron bihoreau ou encore de petits mammifères comme la martre ou le muscardin, et plusieurs espèces de chauve-souris.



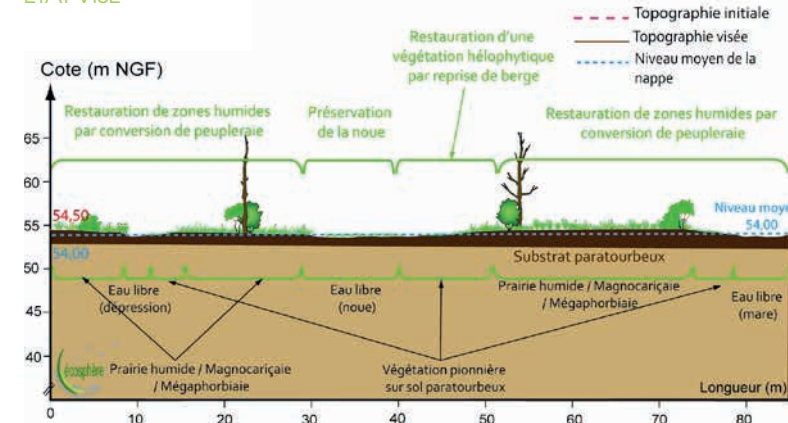
RESTAURER DES ZONES HUMIDES

Le projet va au-delà de simples activités de compensation, avec cinq projets de valorisation écologique sur l'emprise de la Bassée dont le marais de Bazoches (voir encadré), pour un total de cinquante hectares. Ces espaces seront gérés sur trente ans en concertation avec les propriétaires fonciers et les associations environnementales.

ÉTAT INITIAL



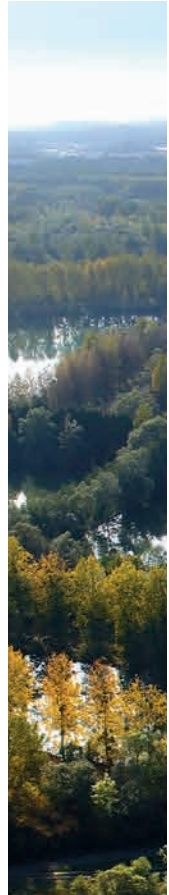
ÉTAT VISÉ



ZOOM SUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE

MOINS D'ARBRES POUR PLUS DE NATURE

Le projet de valorisation écologique du marais de Bazoches consiste à restaurer la zone humide, riche d'une biodiversité qui existait autrefois, en coupant les peupleraies et le boisement de recolonisation. Les travaux de terrassement permettront de recréer des mares et des dépressions de terrain propices à la formation de roselières, et aux poissons, mollusques, oiseaux nicheurs et petits rongeurs qui les habitent. Des bosquets seront préservés, afin de laisser le bois y mûrir naturellement.



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La conception du projet est aboutie, les dossiers réglementaires sont déposés. Les cahiers des charges sont en cours de rédaction.



MAI 2020

Enquête publique



OCTOBRE 2020

Déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale



NOVEMBRE 2020

Premiers travaux de défrichage et mesures environnementales consistant à lutter contre les espèces invasives et déboisement des digues



OCTOBRE 2021

Début des travaux d'aménagement



DÉCEMBRE 2023

Site pilote prêt à fonctionner en cas de crue importante



LA BASSÉE RETROUVERA SON RÔLE HYDROLOGIQUE NATUREL



POURQUOI AVOIR CHOISI LE SITE DE LA BASSÉE ?

Autrefois, la Seine formait des méandres sur cette plaine alluviale, qui était inondée naturellement à chaque crue du fleuve. Mais dans les années 70, la Seine a été mise à grand gabarit, pour faciliter la navigation. Son lit a été élargi, et décaissé. La Bassée aval n'est plus inondée par les petites crues de la Seine. Nous voulons rendre à ce site le rôle de régulateur de crue qu'il jouait autrefois.

LE SITE NE PEUT PLUS SE REMPLIR NATURELLEMENT ?

Non, il se trouve désormais au-dessus du niveau de la Seine. Les étangs que l'on voit aujourd'hui ont été créés artificiellement par le creusement de carrières qui ont atteint la nappe phréatique, mais ils ne communiquent pas avec le fleuve. Nous avons besoin d'installer des pompes pour prélever l'eau de la Seine pendant les épisodes de crue, ce qui revient à recréer artificiellement un ancien service naturel.



QUEL EST L'INTÉRÊT DE RECONSTITUER UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides sont de précieux réservoirs de biodiversité. Autrefois, les méandres de la Seine et les noues et fossés qui en partaient, irriguaient des écosystèmes très riches. Le découpage foncier montre bien que les parcelles agricoles s'organisaient autour de ces noues. Aujourd'hui, les plans d'eau créés artificiellement ont des berges trop abruptes pour que la faune et la flore puissent s'y développer. Nous voulons remettre en eau les anciennes noues et adoucir les berges pour recréer une mosaïque d'habitats humides. À terme, le projet complet de la Bassée pourrait prévoir des inondations écologiques régulières afin de maintenir ces milieux précieux.



AVEC QUI VOUS CONCERTEZ-VOUS ?

Le site de la Bassée ne devrait être inondé qu'une fois tous les six ans en moyenne. Nous préférons donc travailler en concertation avec les propriétaires fonciers plutôt que d'acheter toutes les terres concernées. Le site n'est pas habité, mais on y pratique la chasse, la pêche et l'agriculture. Nous sommes également en contact avec les associations de préservation de la nature.

COMMENT SE SONT PASSÉES LES CONCERTATIONS ?

Nous avons organisé trois ateliers avec les propriétaires, sur les accès, le fonctionnement, et les indemnités qu'ils recevront lorsque nous inonderons les terres. Nos projets de valorisation écologique sont très soutenus. Nous faisons beaucoup d'efforts pour répondre aux inquiétudes des propriétaires. Nous avons par exemple prévu des mesures pour éviter que les poissons-chats qui prolifèrent dans certains étangs ne s'étendent aux autres quand tout sera interconnecté. Cette approche prend du temps, mais elle en vaut la peine.

AURÉLIE PAINDAVOINE
Chef de projet



LE DÉBARDAGE À CHEVAL, POUR DES SOLS RESPECTÉS

À l'automne, les peuplements de la presqu'île de la Petite Italie, sur le lac d'Orient, ont fait l'objet d'une coupe d'éclaircie. Sur des parcelles situées en milieu humide, les sols sont particulièrement sensibles aux tassements provoqués par les engins mécaniques. Un sol tassé devient étanche et perd en productivité. C'est pourquoi l'EPTB a eu recours au débardage du bois avec des chevaux de trait. La traction animale respecte les sols, les infrastructures et les sites sensibles. Elle participe à la préservation de la biodiversité et à la protection des sols et de l'eau. Par ailleurs, cette activité contribue au sauvetage de races de chevaux menacées d'extinction. Le bois a été commercialisé auprès d'une entreprise locale située à une quarantaine de kilomètres et spécialisée dans la production de charbon de bois éco-responsable.



LE ZÉRO PHYTO PASSE PAR UN CHANGEMENT DE PRATIQUE

L'objectif "zéro phyto" a été atteint en 2017 : à cette date, plus aucun produit phytosanitaire n'a été utilisé sur les digues et autres ouvrages de génie civil de l'EPTB. C'est une très bonne nouvelle pour la qualité de l'eau des lacs-réservoirs, et pour la biodiversité. Mais pour assurer la sécurité et l'entretien des ouvrages, il a fallu trouver d'autres solutions de désherbage. Explications d'Émeline Moinier, chef du service travaux.



FORÊTS DURABLES : DEUX CHANTIERS DANS L'AUBE

L'EPTB gère 3 545 hectares de forêts. Pour chaque massif forestier, l'Office national des forêts prépare un plan de gestion sur 15 à 20 ans, qui veille à l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt. En 2019, l'EPTB a approuvé de nouveaux documents de gestion durable pour deux de ses forêts, situées dans l'Aube. Ces documents présentent un plan de gestion à long terme, qui répond à trois objectifs indissociables : fournir du bois nécessaire aux activités humaines, préserver l'environnement et accueillir le public.



LE BOIS DE BIDAN (21 HECTARES)

Il a été acheté en 1970 lors de la construction du canal d'amenée du lac Seine. Ce premier aménagement depuis l'achat de la forêt doit favoriser la maturation des peuplements en place, en privilégiant la croissance du chêne sessile et en maintenant la diversité d'autres essences. Les mares et résurgences seront entretenues, afin d'accroître leur attractivité pour les batraciens et les libellules.

LE BOIS DES VIGNES ET DU COUVRETAT (111 HECTARES)

Il a été endommagé par une tornade en 2015. Pour reconstituer les peuplements, les principales actions consisteront à accompagner la croissance des futaies de chênes encore debout et à amorcer l'implantation d'une futaie irrégulière de chênes sessiles et de hêtres. La régénération naturelle d'espèces appropriées et la sylviculture de peuplements mélangés seront privilégiées autant que possible. Face aux incertitudes concernant le changement climatique, l'EPTB s'engage à participer à l'effort de recherche et d'expérimentation en permettant la plantation d'essences adaptées à des conditions plus chaudes et plus sèches.

L'AGRÈMENT PEFC

Le programme de reconnaissance des certifications forestières des forêts de l'EPTB situées dans la région Grand-Est (2 150 ha répartis entre les départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne) a été renouvelé pour une durée de cinq ans.

EST-IL POSSIBLE D'ENTREtenir DES OUVRAGES SANS AUCUN PRODUIT PHYTOSANITAIRE ?

Presque ! Nous avons commencé à faire évoluer nos pratiques en 2011. Les premières années, certains produits étaient encore actifs, et la végétation est restée discrète. Mais aujourd'hui, elle se développe. En témoigne l'émergence de saules et de robiniers dans les barbacanes qui servent à évacuer l'eau sur les digues. Pour assurer la sécurité des ouvrages, nous avons été autorisés à appliquer de très petites quantités de produits au pinceau. Des quantités minimales, comparées aux 332 litres de phytosanitaires utilisés en 2009.

EXISTE-T-IL DES PRODUITS ALTERNATIFS ?

Oui, nous appliquons des produits bio à base de géranium le long des pare-lames. Nous alternons l'utilisation de ce produit avec le désherbage manuel et l'application de mousse chaude via un désherbeur thermique. Cet outil transforme en mousse chaude de l'eau portée à 95 degrés additionnée d'un produit naturel à base d'huile et de sucre. La mousse recouvre la plante et en se diffusant, neutralise les graines en surface ainsi que les racines jusqu'à 5 cm sous terre.

QU'EST-CE QUI CHANGE DANS LA FAÇON DE TRAVAILLER ?

Sans produits phytosanitaires, la charge de travail est supérieure. Il ne s'agit plus de pulvériser des produits, mais de travailler l'arrachage de la végétation de façon précise et méticuleuse. Sur les 28 agents attachés à l'entretien des espaces, 14 se sont formés à ces nouveaux outils et techniques.

PEUT-ON CONCEVOIR LES OUVRAGES DIFFÉREMMENT POUR FACILITER LE DÉSHERBAGE ?

Aujourd'hui, nous rénovons systématiquement nos ouvrages en incluant des critères de mieux-disant environnemental. Par exemple, nous avons rénové le fossé de pied de la digue de la Morge en créant des fossés à section rectangulaire, qu'on peut curer proprement à la pelle sans avoir à utiliser de produits. Nous avons repris le pied de digue du lac Aube selon le même principe.

ET SUR LES CHEMINS DE SERVICE, COMMENT FAIRE ?

Là encore, il vaut mieux concevoir le revêtement différemment. Nous avons l'habitude de concevoir des revêtements en bi-couche (goudron et gravier). Mais depuis quelques années, la végétation reprend ses droits... en raison de la dégradation du revêtement. Aujourd'hui, nous utilisons de l'enrobé. L'esthétique semble moins « naturelle », mais le procédé induit moins de désherbage. Le zéro phyto passe aussi par un changement de conception.



LE ZÉRO PHYTO PASSE PAR UN CHANGEMENT DE PRATIQUES



ÉMELINE MOINIER
Chef du service travaux

04

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES



700

communes dialoguent pour préparer le programme de prévention des inondations du bassin amont de la Seine



250

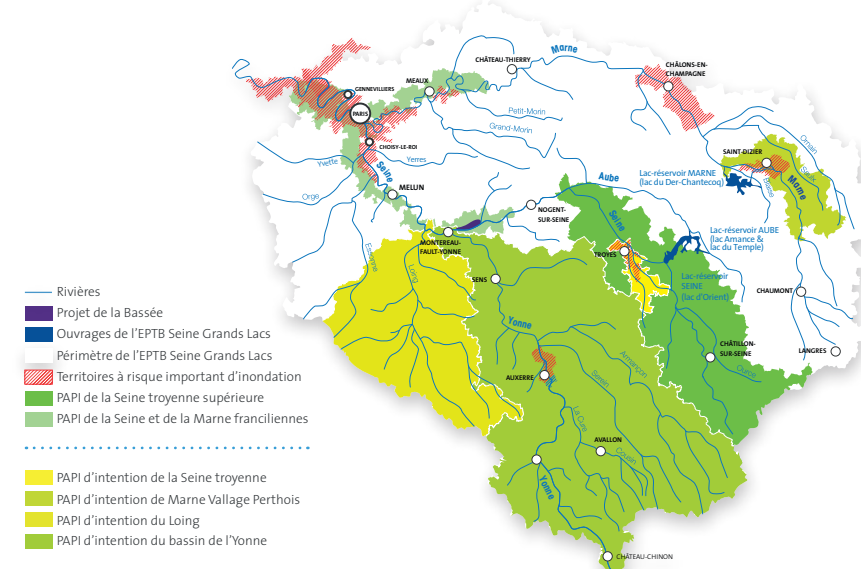
personnes formées à la prévention des inondations

Du développement durable, on ne retient trop souvent qu'un seul pilier, l'environnemental. Mais rien de durable ne se fait si les habitants du territoire, les acteurs économiques, sociaux et politiques, ne sont pas associés de près aux décisions. C'est tout l'enjeu des programmes de prévention des inondations (PAPI) que de rassembler des acteurs disparates, et parfois rivaux, autour d'un projet commun. Car lorsque l'inondation survient, c'est tous ensemble qu'il faut agir ! C'est dans ce cadre que Seine Grands Lacs a mis en œuvre le projet EpiSeine (Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine). Il s'agit d'aller à la rencontre des Franciliens, afin de les informer et de les former à la culture du risque d'inondation. Face à son succès, EpiSeine sera bientôt proposé aux habitants de la région troyenne et de Saint-Dizier. Outre les bonnes pratiques portées par ce dispositif, Seine Grands Lacs rend également disponible ses cartes et données via le portail GéoSeine.



DÉFINIR ENSEMBLE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

LES TRI ET LES PAPI PORTÉS PAR L'EPTB SEINE GRANDS LACS SUR LE BASSIN AMONT DE LA SEINE



Certains territoires sont particulièrement vulnérables aux inondations. Ces phénomènes complexes doivent être abordés de manière globale. S'il est nécessaire de construire ou de consolider des infrastructures adaptées, il l'est tout autant de s'interroger sur le renouvellement urbain, la densification des sols, le ruissellement agricole, et de s'assurer que les personnes qui vivent ou travaillent sur ces territoires sont prêts à affronter une crise.

L'agglomération de Troyes a été classée par l'État, Territoire à risques importants d'inondation (TRI) en 2013. Elle a engagé à la même époque des travaux de consolidation de son réseau de digues, construit il y a plus de 150 ans. En complément, il était nécessaire de développer une culture de la prévention et la gestion des inondations à l'échelle de tout son bassin. Les acteurs locaux, dont la métropole de Troyes et le préfet de l'Aube, ont alors fait appel à l'EPTB pour les aider à l'élaboration d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), sur le territoire de la Seine supérieure, qui rassemble plus de 700 communes. Ce programme sur six ans, composé d'actions cohérentes sera présenté à la commission mixte inondation pour validation en décembre 2019.

Il s'appuie sur l'expérience des crues passées pour mieux préparer celles à venir. Il contribuera à adapter le territoire troyen et plus largement celui de la Seine supérieure au risque d'inondation et à le rendre plus résilient. Les huit maîtres d'ouvrages prévoient de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, des zones d'activité et des exploitations agricoles ;

de mieux coordonner les opérateurs et de préparer les populations aux crises. Il s'agit également d'organiser la surveillance des cours d'eau et de mettre en place une meilleure connaissance des crues et du bassin hydrographique, qui permettra d'identifier et de préserver les zones d'expansion des crues, de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement et de réhabiliter le lit majeur de la Seine. Des études avant-projet sont prévues sur les digues du centre-ville de Troyes et de la vallée, ainsi que sur le lac-réservoir Seine et le canal de Baires.

Le dossier de labellisation de ce PAPI complet a été rédigé sur la base des besoins que les acteurs ont exprimés, notamment lors de trois ateliers participatifs organisés en mars, avril et mai 2017. Ces ateliers ont réuni des représentants des collectivités, des services de l'État, des chambres consulaires et des associations. Le programme prévoit d'associer la population aux actions de sensibilisation, par le biais de campagnes d'informations et de la plateforme collaborative EpiSeine.

En 2019, l'EPTB a fait labelliser le PAPI de Marne, Vallage et Perthois sur le bassin supérieur de la Marne dont la mise en œuvre est engagée. Il a également été appelé à élaborer un PAPI dit "d'intention", sur le bassin de l'Yonne médian autour d'Auxerre. Il s'agit là encore d'établir un diagnostic du territoire avec les acteurs locaux puis de construire de façon concertée, une stratégie cohérente de gestion des inondations.



POURQUOI TANT D'ACTEURS PARTICIPENT À LA PRÉPARATION DES PAPI ?

Un programme d'actions de prévention des inondations n'a de sens qu'à l'échelle de tout un bassin versant. L'eau ne connaît pas les frontières administratives. Il faut donc réunir autour de la table des départements de traditions différentes, des communes qui sont parfois en rivalité, des associations, l'État, des experts...

Tous les points de vue sont entendus, pris en compte et l'ensemble des participants monte en compétences. Un PAPI permet d'intégrer les politiques locales à la bonne échelle et d'obtenir des financements conséquents, sans lesquels il serait difficile de mobiliser les maîtres d'ouvrages.

L'EAU NE CONNAÎT PAS LES FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES

POURQUOI EST-IL FAIT APPEL À SEINE GRANDS LACS DANS LE CADRE DE CES PROGRAMMES ?

Dans la région troyenne, nous gérons depuis 1966 le lac-réservoir Seine qui constitue un élément structurant de la prévention des inondations. Et puis, nous avons développé des compétences techniques et financières. Nous avons développé notre expertise et notre expérience en 2013 avec le montage du PAPI complet de la Seine et Marne franciliennes, qui rassemble aujourd'hui vingt maîtres d'ouvrages. Cette expérience nous permet d'aider d'autres territoires pour élaborer et mettre en œuvre ces programmes qui doivent respecter un cahier des charges très précis. Par ailleurs, notre périmètre d'intervention nous permet d'être dépassionnés des débats politiques locaux, de ne pas prendre parti pour un acteur plutôt que pour un autre, mais de fédérer autour d'un projet commun, ce qui nous permet de guider les débats sans prendre parti. Pour chaque PAPI, nous associons le plus de partenaires possibles afin que le dossier soit le plus représentatif des enjeux du territoire. La DREAL nous apporte également un cadrage technique à chaque étape, et nous ne déposons le dossier pour validation que si nous sommes certains qu'il sera labellisé.

FRÉDÉRIC GACHE
Chef du service prévention des inondations



Testez vos connaissances... et vos idées reçues sur : episeine.fr/les-idees-recues

DES CRUES ET DES IDÉES REÇUES

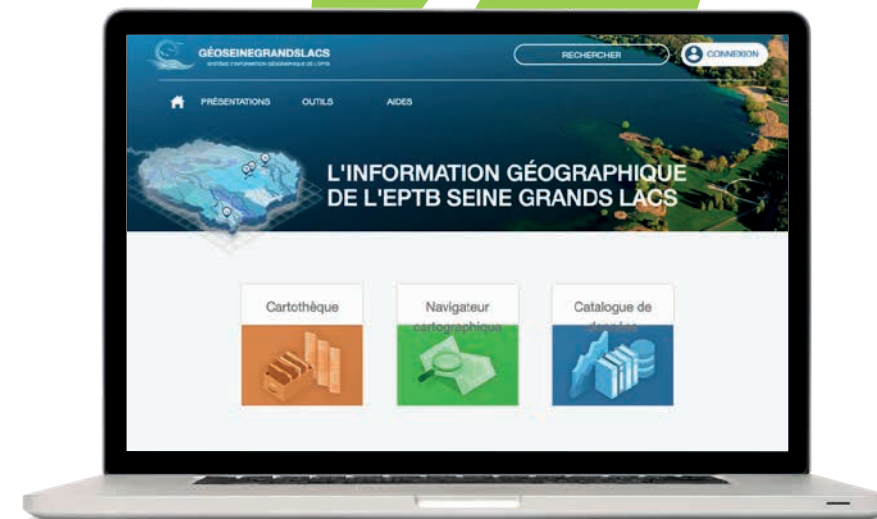
Il est inutile de monter dans les étages en cas de crue de la Seine ! Bientôt, tout le monde le saura grâce à la nouvelle campagne EpiSeine sur les idées reçues autour des crues de la Seine et de la Marne. Le dispositif *Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine* a fêté son premier anniversaire en octobre 2019. Inscrit dans le cadre du programme d'actions de prévention de la Seine et de la Marne franciliennes, il s'appuie sur le site EpiSeine.fr, les réseaux sociaux, et un programme d'outils pédagogiques et de formations pour diffuser connaissances et bonnes pratiques sur les comportements adéquats avant, pendant et après une crue.

En un an, les agents de Seine Grands Lacs dédiés au dispositif ont formé plus de 250 personnes, lancé quatre campagnes de sensibilisation et une série de vidéos, et comptent plus de 1700 abonnés sur Facebook. Fin 2019, EpiSeine prévoit d'intégrer dans son centre de ressources une carte interactive des zones inondables issue de GeoSeine (voir ci-contre) ; de lancer un escape game spécial inondations ; et des contenus en réalité virtuelle.

GEOSEINE : LES DONNÉES EN ACCÈS LIBRE

Après une phase de tests internes, le portail GeoSeine est ouvert à tous depuis septembre 2018. Il présente les données de l'EPTB et de ses partenaires sur l'environnement, le changement climatique et le contrôle des inondations. Le contenu est consultable sur des cartes interactives et fixes, ou téléchargeables.

Nous avons accompli un gros travail de compilation et de réarrangement de données hétérogènes, explique Sébastien Dupont, responsable des systèmes d'information géographique à l'EPTB. Pour ce qui est des inondations, nous avons commencé par rendre accessibles les données sur les territoires à risque d'inondation, les zonages de prévention... Côté environnement, nous avons répertorié les zones Natura 2000, les parcs naturels, les zones de protection des oiseaux, etc. Nous enrichissons le portail, mois après mois, avec de nouveaux jeux de données.

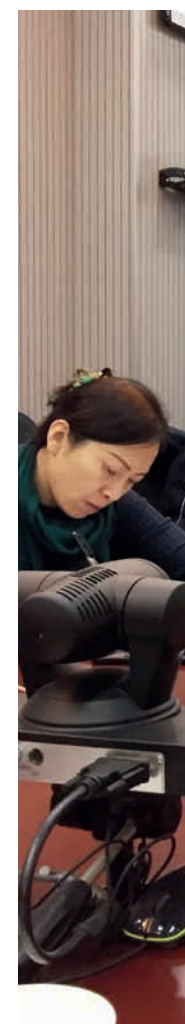


TRANSMISSION DE CONNAISSANCES FRANCO-CHINOISE

La rivière Hai approvisionne les immenses bassins de population de Pékin et de Tianjing, au Nord-Est de la Chine. Dans une zone si peuplée, aux ressources en eau proportionnellement limitées, le gouvernement a mené de très grands travaux d'infrastructures, composés de réservoirs, de canaux et de barrages à très grande échelle ; mais il lui reste de grands problèmes à résoudre pour gérer la quantité et la qualité de l'eau.

L'EPTB participe avec l'OIEau et le SIAAP à un partenariat entre l'Agence de l'Eau et le gouvernement chinois. C'est l'occasion de transmettre des connaissances de pointe sur la meilleure gestion des débits d'eau, afin que les rivières coulent avec régularité, et sur l'assainissement adapté pour lutter contre la pollution et préserver la biodiversité. Les partenaires chinois s'intéressent au système français de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.


Une délégation du Burkina Faso est également venue rendre visite à l'EPTB pour apprendre à développer la gestion de l'eau par bassins versants, dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence de l'eau et l'Office international de l'eau.



05

FONCTIONNEMENT

 **5**
voitures électriques
achetées en 2019

 **24**
agents en télétravail en 2019

 **59 %**
de femmes recrutées en 2018

Puisque le développement durable est l'un des cœurs de métier de l'EPTB, il est logique que ses principes soient intégrés à son fonctionnement même. Au quotidien, les agents travaillent donc à réduire leur consommation d'énergie fossile. Des travaux d'isolation des locaux sont réalisés et l'établissement acquiert des véhicules électriques. La dématérialisation des documents et le développement du télétravail se poursuivent ; les démarches de prévoyance qui impactent le quotidien des agents se sont accélérées, qu'il s'agisse de la garantie de maintien de salaire, de la mutuelle ou de la réévaluation des avantages sociaux. Enfin, après trois ans de sensibilisation à la gestion des crises, la campagne de sensibilisation aux risques psycho-sociaux passe en phase de prévention.



DES SITES MIEUX ISOLÉS, MIEUX CHAUFFÉS

L'EPTB participe à la transition énergétique en développant des projets d'énergies renouvelables et en améliorant graduellement l'isolation de ses bâtiments, selon les besoins et les possibilités spécifiques à chaque site. Les trois maisons de barrage de Jessains, sur le lac Aube, ont bénéficié de travaux d'isolation en 2017. Sur le site de Pannecièrre, les agents ont isolé le plancher haut et la sous-face de la dalle basse du bâtiment. Les travaux doivent se poursuivre en 2020, suite à une étude énergétique qui a préconisé l'isolation de l'atelier et la mise en place d'un chauffage bois par poêles à granulés. Des travaux de remplacement du système de chauffage et d'isolation des bureaux de Mathaux sont prévus pour 2020. Dans les locaux d'Éclaron, qui servent de lieu de vie aux agents d'entretien du site Marne, un maître d'œuvre a été recruté pour construire un bâtiment en partie passif.

DES MARCHÉS PUBLICS PLUS DURABLES

L'EPTB participe au plan national d'action pour les achats durables. L'attribution des marchés publics ne dépend désormais plus seulement des conditions financières et de la qualité de la prestation, mais également de la démarche environnementale du prestataire. Le candidat doit décrire comment il prévoit de minimiser la pollution aquatique, les incidences sur les milieux naturels remarquables, l'empreinte carbone de son action, et identifier les déchets produits par les travaux.

De même, le coût d'un produit ne se limite pas à son prix d'achat. L'acquisition de nouveaux matériels prend en compte la consommation d'énergie des produits, le coût de leur entretien, voire les gains liés à leur valorisation en fin de vie.

LES VOITURES PASSENT À L'ÉLECTRIQUE

L'EPTB possède un parc de 70 véhicules, utilitaires ou voitures de courtoisie. Chaque fois qu'il est nécessaire de les remplacer, la direction de l'exploitation s'efforce de choisir des véhicules électriques. Elle a ainsi acquis cinq voitures électriques en 2019, deux à Pannecièrre et trois sur le lac Marne. Ces véhicules ont encore une technologie limitée par rapport aux moyens de propulsion classique. Ils sont donc affectés aux sites où les agents ne doivent pas parcourir de trop longues distances.

La direction de l'exploitation a choisi de louer les batteries plutôt que de les acheter, afin que le coût d'amortissement n'excède pas celui du gasoil. Pour le moment, les véhicules sont rechargés via des dispositifs mobiles installés dans les ateliers. L'acquisition des premières bornes de recharges fixes est prévue en 2020. Cinq autres véhicules électriques sont également achetés, deux voitures, deux utilitaires et un petit camion de transport des produits phytosanitaires bio.





TÉLÉTRAVAIL : UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

Le télétravail offre une flexibilité bienvenue aux collaborateurs de l'EPTB. Il permet également de réduire la pollution et les nuisances liées aux transports, ainsi que le principal risque d'accident de travail que constituent les accidents de la route. Cette possibilité renforce l'attractivité de la collectivité lors des recrutements.

Dès septembre 2018, 10 agents volontaires ont expérimenté le télétravail à raison d'une journée par semaine. 14 autres ont suivi début 2019. Les instances du personnel et les indicateurs de suivi ont confirmé que les agents et leurs encadrants étaient satisfaits de ce nouvel équilibre.

Le télétravail a donc été déployé pour l'ensemble des services de l'EPTB. Sept personnes rejoindront le dispositif d'ici à la fin de l'année. L'équipe projet continuera l'accompagnement des agents et des encadrants et proposera un guide du télétravail, enrichi des retours d'expérience des participants.



DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Depuis 2015, Seine Grands Lacs intensifie la réduction de la consommation de papier, en dématérialisant. Les échanges de documents et de communications entre les services centraux, implantés à Paris, les trois unités territoriales de Mathaux, Braucourt, Chaumard et la direction de l'appui aux territoires située à Troyes, transitent de plus en plus par des serveurs et des logiciels open-source. Les agents peuvent désormais déposer leurs demandes de congés en ligne. Un cahier des charges a été rédigé pour l'achat d'un parapheur électronique en 2020.

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : LE RÉFLEXE D'EN PARLER

"Charge mentale", "stress au travail" "surcharge", "dépression"... au fil des années, les dénominations n'ont pas manqué pour tenter de nommer l'état d'un agent stressé, déprimé, mal dans sa peau. Aujourd'hui, comment agir ? Depuis 2016, avec le soutien du Centre de gestion de la petite couronne, l'EPTB a lancé un grand projet d'étude et de compréhension des risques psychosociaux parmi ses agents. L'établissement a organisé des ateliers de sensibilisation avec les agents, afin de s'assurer que chacun comprenait la notion de "risques psycho-sociaux", et saurait à qui s'adresser en cas de mal-être au travail. Un mode d'emploi de la déclaration d'un risque psychosocial a ainsi été élaboré. « Maintenant que le mécanisme est bien établi en cas de crise, il est temps de passer à la prévention, explique Sylvie Vadel, directrice des ressources humaines. Nous avons prévu de réaliser ce qu'on appelle une "analyse à froid", c'est-à-dire de parler du quotidien des agents, des difficultés rencontrées, et de trouver des solutions avec les agents avant que les problèmes ne s'aggravent ». Ce nouveau processus est long mais nécessaire, pour s'extraire de la routine quotidienne et réfléchir à ce qui pourrait changer dans l'organisation du travail de chacun.

POURQUOI DÉCLARER SON HANDICAP ?

Un mal de dos persistant, une déficience auditive, de l'asthme ou du diabète... Le handicap touche beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé échappe ainsi à beaucoup d'agents, soit parce qu'ils sont gênés d'endosser cette différence devant leurs collègues ou encadrants, soit parce qu'ils ne voient pas l'intérêt de la déclarer.

En juin 2019, tous les agents de l'EPTB ont reçu un courrier les encourageant à faire reconnaître un potentiel handicap. Ils y gagnent un suivi médical régulier, ainsi que l'accès à des aménagements horaires ou matériels de leur poste de travail. Quand un handicap est reconnu, la direction des ressources humaines a accès au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique qui permet de financer du matériel adapté.



PERMIS BATEAU OU COURS D'ANGLAIS ?

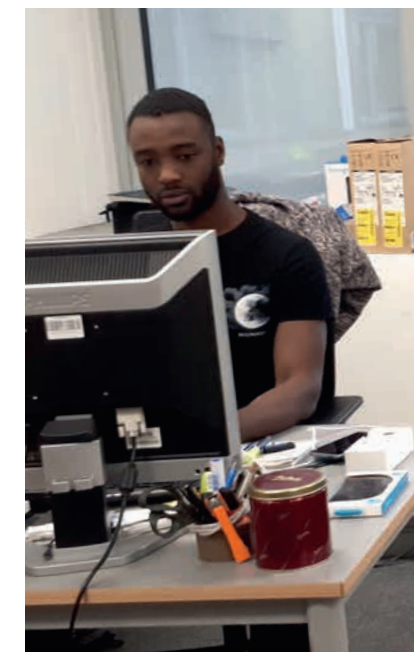
Depuis 2019, le nouveau compte personnel de formation permet aux agents d'acquérir des connaissances utiles à leur métier actuel... ou à un projet futur. Pour des agents qui travaillent sur le bassin de la Seine, l'obtention d'un permis bateau hauturier (qui autorise à naviguer à plus de 12 milles des côtes françaises) ne semble pas indispensable ; le suivi de cours d'anglais non plus. Pourtant, en 2019, deux agents se sont fait financer ces formations, dans le cadre de projets personnels.

Le nouveau compte personnel de formation permet en effet d'élargir à des activités et des projets bien plus vastes l'ancien droit individuel à la formation. Les agents peuvent demander un accompagnement au service des ressources humaines, à la direction de l'emploi du CIG Petite couronne ou au service public régional de l'orientation, avant de présenter leur projet à la direction de l'EPTB.

NOUVELLES PRESTATIONS SOCIALES

Les agents de l'EPTB peuvent cotiser chaque mois pour une garantie prévoyance de maintien de salaire qui leur permet de conserver leur salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée. L'ancienne convention étant déficitaire, les taux de cotisation ont augmenté. L'EPTB a accru sa participation en conséquence. Le prochain contrat sera plus complet, puisqu'il couvrira non seulement le salaire de base, mais également les primes de chaque agent.

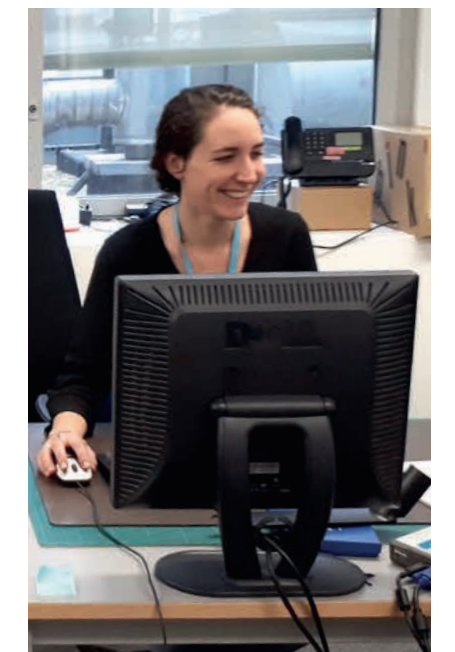
Parallèlement, l'EPTB va augmenter sa participation à la mutuelle des agents pour les salaires les plus bas. Enfin, le comité syndical de décembre doit acter l'adhésion à une nouvelle association de gestion des aides sociales. Il s'agit du Centre national d'action sociale (CNAS), qui propose de nombreuses prestations supplémentaires telles que les chèques vacances, les chèques emploi service, ou les coupons de participation au financement d'activités sportives...



HOMMES/FEMMES : QUELLES INÉGALITÉS ?

La direction des ressources humaines a publié, fin 2018, son premier rapport sur les inégalités hommes-femmes à partir de données de 2017, et prépare actuellement une version actualisée.

« Ce bilan a permis de définir des priorités de recrutement et de formation. Il s'agit notamment de recruter ou de promouvoir plus de femmes, que ce soit aux hauts postes de direction, ou en catégorie C, où les enjeux sont bien particuliers, précise Sylvie Vadel, directrice des ressources humaines. Il s'agit souvent de postes très techniques ou physiques, et très peu de femmes postulent. Mais on peut quand même les encourager à le faire, en s'assurant par exemple que les lieux de travail soient adaptés. »



Directeur de la publication

Valéry Molet

Conception – rédaction

Dominique Amon-Moreau
et Clara Tomasini

Conception et mise en page

agencezebra.com

Crédits photos

Dominique Amon-Moreau, Pixabay,
EPTB Seine Grands Lacs, Rémi Masson,
UFFAPMA, APPMA des lacs, Nathalie Clériot,
drône développement

Édition

Novembre 2019

EPTB Seine Grands Lacs
Syndicat mixte
12 rue Villiot 75012 Paris
eptb@seinegrandslacs.fr
www.seinegrandslacs.fr

Nos données sont en accès libre sur :
sig.seinegrandslacs.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN